

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

Mme Noëlla ROMMEL

M. Christian MANCIP

Mme Chantal MOCZADLO

M. Alain MARCELIN

Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER

Mme Rosine CARILLO

TRAMIER

M. Pierre GAC

M. Jérémie JEAN

Mme Carole LAURENT

M. Gilles MANCEL

Mme Martine MARCHAND

Mme Alexandrine MEYNAUD

M. Edouard SCHMID

M. Franck VALLON

Mme Sandrine SAEZ

Ont donné pouvoir :

- M. Michel ROURRE à M. le Maire
- Mme Magali LORA à Mme Chantal MOCZADLO
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- M. Jean-Pierre PASCAUD à M. Christian MANCIP
- M. Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2024 DGS 060

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS – ANNEE 2024

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Afin de faire face à l'accroissement d'activité saisonnier 2024, Il est proposé de recruter 4 agents contractuels sur des emplois non permanents au grade d'adjoint technique à savoir :

- 1 agent
 - o pour renforcer le service technique du 1^{er} avril 2024 au 31 mai 2024 et du 01 septembre au 30 septembre 2024
 - o chargé de la surveillance de la voie publique en renfort de la police municipale du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024
- 2 agents pour assurer l'encaissement de l'aire de stationnement du Toulourenc du 15 juin 2024 au 31 août 2024
- 1 agent chargé de la surveillance de la voie publique en renfort de la police municipale du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2024

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 mars 2024,

**Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide**

- De valider le recrutement de 4 agents contractuels au grade d'adjoints techniques sur des emplois non permanents à temps complets pour l'année 2024,
- D'inscrire la dépense au budget communal 2024,
- D'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :
M. Christian MANCIP

Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 12 avril 2024